Présentation de votre chauffe-eau

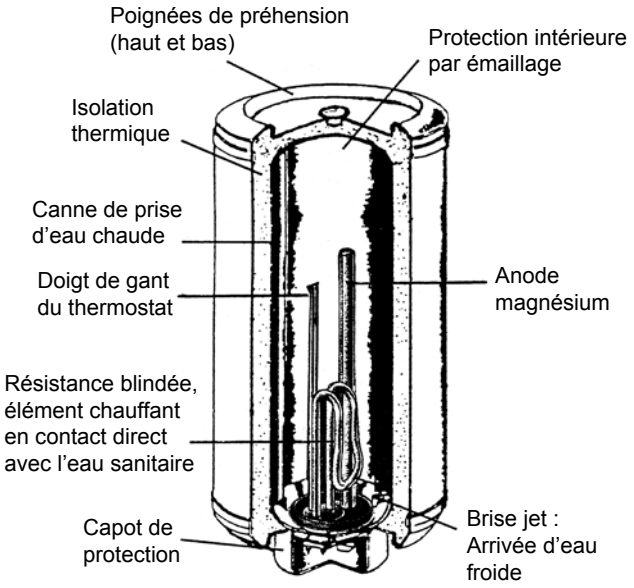

Le chauffe-eau dont vous venez de faire l'acquisition est constitué des éléments suivants :
- une cuve recouverte d'une couche d'émail vitrifié protectrice ;
- un coupe-circuit thermique assurant la sécurité en cas d'élévation anormale de la température ;
- un thermostat assurant le maintien de la température de l'eau.

L'élément chauffant est constituée par une résistance qui réchauffe le volume d'eau.

Pour les chauffe-eau Blindés :
- la résistance blindée appelée thermoplongeur est immergée dans l'eau. Son remplacement nécessite la vidange du chauffe-eau.

Pour les chauffe-eau Stéatite magnésium :
- la résistance stéatite est protégée par un fourreau émaillé, ce qui rend la vidange de l'appareil inutile lors de son remplacement.

Entretien et maintenance

Entretien du chauffe-eau

Couper impérativement l'alimentation électrique de l'appareil avant l'ouverture du capot.

1.1 Entretien domestique

Prévention

Un chauffe-eau nécessite peu d'entretien domestique pour l'utilisateur.

- Manoeuvrer le groupe de sécurité une à deux fois par mois afin d'éliminer les résidus de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
- En cas d'anomalie, absence de chauffe ou dégagement de vapeur au soutirage, couper l'alimentation électrique et prévenir votre installateur.

Pour conserver les performances de votre appareil pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les deux ans.

Vidange

Dans les régions où l'eau est très calcaire (Th > 20° f), il est recommandé de la traiter avec un adoucisseur. La dureté de l'eau doit être supérieure à 15° f. L'adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit agréé CSTB pour la France et soit réglé conformément aux règles de l'art, vérifié et entretenu régulièrement :

• Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 et circulaire DGS/SD 7A.
• Décret n° 2002-571 du 25 novembre 2002.
• Conformité au DTU 60.1

Il est nécessaire de vidanger le chauffe-eau pour le détartrer ou si l'appareil doit rester sans fonctionner dans un local soumis au gel. Procéder de la façon suivante :

1. Couper l'alimentation électrique à l'aide du disjoncteur.
2. Fermer l'arrivée d'eau froide.
3. Ouvrir un robinet d'eau chaude ou desserrer le raccord eau chaude.
4. Ouvrir le robinet de vidange du groupe de sécurité.

1.2 Entretien par un professionnel qualifié

La procédure à suivre pour effectuer un détartrage du chauffe-eau est la suivante :

1. Couper impérativement l'alimentation électrique de l'appareil.
2. Vidanger la cuve et démonter l'ensemble chauffant.
3. Enlever le tartre déposé sous forme de boue ou de lamelles dans le fond de la cuve et nettoyer avec soin le fourreau. Ne pas gratter ni frapper le tartre adhérant aux parois sous peine d'altérer le revêtement intérieur du chauffe-eau.
4. Vérifier l'état de l'anode de magnésium et remplacer celle-ci si son diamètre est inférieur à 10 mm.

Sur les chauffe-eau HM Blindés :
L'anode se trouve sur la porte du fond.

Pour les chauffe-eau Stéatite magnésium :
Nettoyer le fourreau, car possibilité de calamine.

5. Remonter l'ensemble chauffant en utilisant impérativement un joint neuf et en serrant raisonnablement et progressivement les écrous (serrage croisé).
6. Remplir le chauffe-eau en laissant ouvert un robinet d'eau chaude, l'arrivée d'eau indique que le chauffe-eau est plein.
7. Vérifier son étanchéité au niveau du joint.
8. Contrôler à nouveau le lendemain la bonne étanchéité au niveau du joint et, au besoin, resserrer légèrement les écrous.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabriquant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire, afin d'éviter un danger.

Garantie – SAV – Conformité

Cet appareil est conforme aux directives 2004/108/CE concernant la compatibilité électromagnétique et 2006/95/CE concernant la basse tension.

1. Conditions de garantie

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.
Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.
Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.
Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.
La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé).
Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. Atlantic tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées pendant une durée de 10 ans.

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.

2. Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

2.1 Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
- Dureté de l'eau < 15° f.
- Alimentation électrique présentant des surtensions importantes (réseau, foudre...) ; alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple (norme NF EN 50160 de réseau électrique).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroit difficilement accessible) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

2.2 Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, modification de son tarage, mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réducteur de pression, robinet d'arrêt...)
- Absence de manchons (fonte, acier ou isolant) sur les tuyaux de raccordement eau chaude pouvant entraîner sa corrosion.
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NFC 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou à une absence de manchons diélectriques (contact direct fer cuivre).
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Absence ou montage incorrect du passage de câble.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de points de fixation non appropriés.

2.3 Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification des équipements d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.

3. Service après-vente

Les pièces du chauffe-eau pouvant être remplacées sont les suivantes :
- joint de porte
- thermostat mécanique
- éléments chauffants
- anode magnésium

Pour les chauffe-eau Stéatite Magnésium :
- *corps de chauffe pour résistance stéatite*

Utiliser uniquement des pièces détachées référencées par Atlantic.
Pour toute commande, préciser le code exact du chauffe-eau et le numéro de série (encadré) indiqués sur la plaque signalétique de l'appareil collée à proximité de l'appareillage électrique.
Toute intervention sur le produit doit être confiée à un spécialiste.

Recommandations du GIFAM

Recommandations approuvées par le Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils ménagers (GIFAM) sur la bonne installation et utilisation du produit.

1. Usages

Nature du produit

- Cet appareil est destiné exclusivement à chauffer de l'eau sanitaire, à l'exclusion de tout autre fluide.

Utilisations anormales

- En cas d'anomalie de fonctionnement, faire appel à un professionnel.
- Veiller à ne pas mettre sous tension l'appareil vide.

Brûlures et bactéries

- Pour des raisons sanitaires, l'eau chaude doit être stockée à une température élevée. Cette température peut provoquer des brûlures.
- Veiller à prendre des précautions d'usage nécessaires (mitigeurs…) pour éviter tout accident aux points de puisage. En cas de non-utilisation prolongée de l'appareil, évacuer la capacité nominale d'eau avant le premier usage.

2. Entretien

- S'assurer périodiquement du bon fonctionnement de l'organe de sécurité hydraulique selon les préconisations du fabricant.
- Toute intervention doit être réalisée lorsque l'appareil est hors tension.

3. Transformation

Toute modification de l'appareil est interdite. Tout remplacement de composants doit être effectué par un professionnel avec des pièces adaptées d'origine du constructeur.

4. Fin de vie

- Avant le démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors-tension et procéder à sa vidange.
- Ne pas incinérer l'appareil. La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques.
- Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.